

RAYMOND JAMES

CONDITIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES

Titre des sections	Numéro de page
Définitions	2
Objet des Conditions	3
Les Services	3
Classification du Client	4
Adéquation et caractère approprié	4
Commissions et frais	4
Instructions	5
Comptes – rendus	6
Négociation	6
Reporting des transactions	7
Trade reporting	7
Importance du respect des délais	7
Règlement	8
Réserve de propriété	8
Actifs/Fonds du Client	8
Données de marché	8
Recherche en investissement	9
Conflits d'intérêts	9
Mandataires agissant en qualité de Client	10
Enregistrement téléphonique et communications	10
Lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme	10
Abus de marché	10
Réclamations	11
Vos informations	11
Déclarations et garanties	11
Défaut	12
Responsabilité et indemnisation	13
Résiliation	13
Modification	14
Cession	14
Force majeure	14
Indépendance des clauses	14
Non renonciation	15
Notifications	15
Droits de tiers	16
Droit applicable et compétence juridictionnelle	16
Annexe 1 – Politique de sélection et d'exécution des ordres	17
Annexe 2 – Avertissement sur les risques	19
Annexe 3 – Conflits d'intérêts	21
Annexe 4 – Désignation des parties	22
Annexe 5 – Lieux d'exécution des ordres, choix du Client	26
Annexe 6 - Dispositions particulières au sondage de marché	27

Entre les soussignés :

Le Client, désigné dans le formulaire joint « Désignation des parties », ci-après dénommé « le Client » ou « Vous ».

Et

Raymond James Euro Equities (offrant aussi ses services sous le nom commercial « Raymond James International », « RJEE » ou « RJI »), Société par Actions Simplifiée au capital de 11.500.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 196 445, et dont le siège social est sis 40, rue La Boétie, 75008 Paris. Raymond James Euro Equities (Code CIB 14173) (Code LEI 969500WM8LJ7ZN7I9K64) est un Prestataire de Services d'Investissement français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et réglementé par l'ACPR et l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), ci-après dénommé « RJEE » ou « Nous ».

Ci-après dénommées conjointement les « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit.

Définitions

Ces définitions s'appliquent à l'ensemble des dispositions des présentes Conditions Générales et à leurs annexes (« Conditions »).

Ainsi :

« Heures de Travail » désigne les heures d'ouverture de nos bureaux.

« Investissements » désigne les investissements et les instruments financiers régulés par la réglementation telle qu'elle est définie ci-après. Les opérations et les instruments financiers qui ne sont pas régulés par la réglementation sont identifiés spécifiquement.

« Jour Ouvré » désigne un jour ouvré normalement travaillé dans l'Union Européenne.

« Nous », « RJEE » désignent Raymond James Euro Equities

« Raymond James Europe », désigne :

- Raymond James Financial International Limited (« RJFI »), une société immatriculée en Angleterre sous le numéro 03127076 (LEI 123800GH3F4OW1COOV72), dont le siège est sis au Royaume-Uni (« RU »), Broadwalk House, 5 Appold Street, London, EC2A 2AG. RJFI est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (« FCA ») en qualité de Prestataire de Services d'Investissement ;
- Raymond James Deutschland GmbH & Co. KG (« Raymond James Allemagne ») dont le principal établissement est sis en Allemagne, Moerser Str. 100, 40667 Meerbusch. Raymond James Deutschland a été approuvée en qualité d'agent lié à RJFI pour mener ses activités ;
- Raymond James Benelux SA (« Raymond James Belgique ») dont le principal établissement est sis en Belgique, Avenue Émile Duray 38, B – 1050 Bruxelles. Raymond James Belgique a été approuvée en qualité d'agent lié à RJFI pour mener ses activités ;
- Raymond James Cee sp (« Raymond James Pologne ») dont le principal établissement est sis en Pologne, ul. Wspólna 62, 00-684 Warszawa, Pologne. Raymond James Pologne a été approuvée en qualité d'agent lié à RJFI pour mener ses activités ;
- Eqqitay AG (« Eqqitay ») dont le principal établissement est sis au Liechtenstein, Bildgass 42, 9494 Schaan. Eqqitay a été approuvée en qualité d'agent lié à RJFI pour mener ses activités.

« Règlementation » désigne la Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (« MiF II ») (mise à jour et modifiée) et les règles (mises à jour et modifiées) relatives aux services financiers, mises en œuvre par l'autorité nationale compétente de l'Espace Économique Européen pour chacune des entités Raymond James mentionnée dans ce document.

« Services » désigne les services définis à l'article « Les Services » et fournis uniquement durant les « Heures de Travail ».

« Vous », « le Client » désignent le Client, selon les données le concernant, communiquées dans les documents d'ouverture de compte joint aux présentes Conditions.

Objet des Conditions

L'accord entre les Parties relatif aux Services offerts par RJEE est documenté par les présentes Conditions, les Annexes, la Classification du Client, le consentement du Client relatif à l'exécution des ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation, la page Internet mentionnée à la section « Modification des présentes Conditions » et tout autre document fournis par RJEE au Client.

Les Conditions prennent effet et sont juridiquement contraignantes, dès qu'elles Vous sont remises (par courrier électronique ou par tout autre moyen) ou dès que Vous commencez à traiter avec Nous, le premier événement l'emportant. Les Conditions annulent et remplacent propositions, accords et conventions antérieurs entre les Parties, ayant le même objet.

Les relations entre les Parties, et les Services offerts au Client par RJEE ne pourront donner lieu à aucune obligation qui Nous obligerait, Nous ou l'une de nos sociétés liées, à accepter des responsabilités plus étendues que celles décrites dans les présentes Conditions, ou qui Nous empêcherait, Nous ou nos sociétés liées, d'exercer des activités avec ou au nom de toute autre personne physique ou morale.

Pour le dénouement des opérations, préalablement à la transmission des ordres, Raymond James Euro Equities ouvre un ou plusieurs comptes au nom du Client auprès d'un teneur de comptes. Il s'agit notamment :

- Pour le marché français de la société PAREL.
- Pour les autres marchés de la société Raymond James & Associates.

Les Services

RJEE offre au Client un service de Réception et de Transmission d'Ordres (« RTO »). Ainsi, les ordres que Nous recevons du Client seront transmis pour exécution à un courtier tiers (« Négociateur ») choisi par RJEE conformément à la Politique de sélection et d'exécution des ordres figurant en Annexe 3. RJEE et Raymond James Europe peuvent également Vous offrir un service de recherche qui lorsque le Client est soumis à la Règlementation, fait l'objet d'une convention séparée entre les parties (« les Services »).

RJEE n'a pas la qualité de fiduciaire. À ce titre, Nous ne recevons ni fonds ni instruments financiers du Client sauf, de manière indirecte, les commissions, taxes et impôts prévus qui peuvent Nous être versés par le Négociateur.

À sa discrétion, Raymond James Europe peut Vous fournir d'autres Services d'Investissement. Dans ces cas, les « Terms of Business » disponibles sur le site www.rjee.com et tout autre document transmis par Raymond James Europe trouveront à s'appliquer.

Les Services offerts par RJEE sont soumis aux présentes Conditions, aux Directives et à la Règlementation en vigueur qui est applicable à RJEE, à toute société liée à RJEE et/ou au(x) prestataire(s) partie(s) au(x) service(s) que Nous Vous offrons.

Vous Nous autorisez à faire tout ce que Nous jugerons nécessaire pour prester les Services que Nous Vous offrons conformément à la règlementation applicables.

RJEE ne Vous fournit à aucun moment un service de Conseil en Investissement, de conseil fiscal ou de conseil juridique. Ainsi dans le cadre des ordres que Vous Nous transmettez, Vous le faite sur base de votre propre jugement. Vous reconnaissez et acceptez que les vues d'ordre général exprimées verbalement ou par écrit, y compris les informations sur les conditions économiques, les marchés, les stratégies d'investissement, les « trade ideas », or lorsque nous expliquons les éléments d'un investissement ou ses caractéristiques, cela ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement.

Investir comporte des risques, les principaux risques sont mentionnés en annexe.

Classification du Client

Nous n'acceptons pas de Client non professionnel au sens de la Règlementation ni de Client professionnel sur option.

Au vu des éléments que Vous Nous avez fourni, Nous Vous avons classé dans la catégorie des Clients **Professionnel**.

Ce statut de client Professionnel ne vous donne pas les droits et protections offerts par la Règlementation aux clients non-professionnels

Vous pouvez demander une catégorisation différente et demander à être placé dans une catégorie Vous offrant une plus grande protection.

Vous vous engagez à Nous informer de toute modification de votre situation ayant ou susceptible d'avoir des conséquences quant à votre classification.

Adéquation et caractère approprié

Nous n'offrons pas les services de Conseil en Investissement ou de Gestion. Au moment de prendre votre décision d'investissement, Vous devez appréhender tous les risques y étant relatifs. Ainsi, Conformément à ce que prévoit la Règlementation, **RJEE n'évalue pas l'adéquation** des Services prestés.

En votre qualité de Client Professionnel, Vous reconnaissez avoir l'expérience et les connaissances nécessaires relatives aux instruments financiers et à leur mode d'intermédiation pour effectuer les transactions que Vous Nous confier et pour appréhender les risques inhérents aux instruments financiers et aux Services que Nous Vous offrons. Ainsi, Conformément à ce que prévoit la Règlementation RJEE n'évalue pas le caractère approprié des services offerts.

Nous ne donnons aucune garantie quant à l'exécution ou la rentabilité d'une transaction ou d'un investissement que Vous réaliserez par notre intermédiaire.

Commissions et frais

Les services que Nous Vous offrons sont rémunérés sur la base de commissions qui seront prélevées à chaque transaction ou sur toute autre base convenue entre les Parties. Le Client reconnaît avoir été informé du taux de commission applicable au service offert par RJEE et rappelé dans chaque « Compte – rendu ».

Vous êtes responsable du paiement des droits, taxes et autres frais découlant ou étant liés aux services que Nous Vous offrons. Lorsque Nous devons régler ou prélever ces taxes et droits conformément au droit en vigueur, Vous devrez Nous les rembourser à Notre première demande.

Vous devez régler les commissions, frais de courtage, frais de transfert, frais d'enregistrement, droits et taxes applicables et toutes les autres charges, frais et dépenses applicables aux Services que Nous Vous offrons.

Dans la limite de ce que permet la règlementation en vigueur, pour les services que Nous Vous offrons, Nous pouvons partager les commissions prélevées avec les entités du groupe Raymond James ou des prestataires tiers qui permettent la réalisation de ces services. Nous pouvons également percevoir une rémunération des parties susmentionnées. Dans le cadre de ce qu'impose la règlementation en vigueur, Nous Vous fournirons les informations y étant relative sur demande.

Vous acceptez l'application restreinte du dispositif de la Règlementation relatif à la transparence sur les couts et charges. Cela implique que Nous pourrions Vous fournir l'information sur nos couts et charges sur un format qui peut ne pas être sur un support durable, Nous ne Vous adresserons pas d'illustration ex ante et ex post de ces couts et charges. À moins d'une demande expresse de votre part Nous ne Vous fournirons pas de compte rendu périodique relatif à ces couts et charges et Nous ne Vous fournirons pas d'illustration des effets cumulés des couts relatifs au retour sur votre investissement.

Nous Vous notifierons les couts et charges relatifs au service que Nous Vous offrons avant la fourniture du service concerné. Les modifications du taux de commission seront portées à la connaissance du client par écrit dans les meilleurs délais avant leur prise d'effet.

Sauf en cas d'accord spécifique entre les parties, toutes les sommes (y compris l'intégralité des commissions et frais) dont Vous Nous êtes redevable sont dues sur demande sans possibilité de compensation, demande reconventionnelle ou déduction.

Instructions

Les instructions relatives à vos ordres doivent Nous être données par téléphone (sur une ligne fixe, les ordres ne peuvent pas Nous être transmis sur un téléphone portable) ou par tout autre moyen électronique accepté par Nous (par exemple lien FIX) (« Outils »). Conformément à la réglementation applicable les conversations et les échanges électroniques entre les Parties sont enregistrés. Nous conservons ces enregistrements et Nous pouvons les consulter et/ou les transmettre à l'autorité de tutelle compétente qui en fera la demande légitime.

Toute instruction et ordre reçus du Client par RJEE est réputé passé par le Client. Le Client est expressément invité à ne pas donner accès, à ses Outils, à des tiers n'étant pas habilités à agir pour son compte. Ainsi, Vous Nous autorisez à Nous fier et à donner suite à toute instruction reçue en votre nom que Vous semblez avoir donnée et que Nous acceptons de bonne foi comme ayant été donnée par vos soins ou en votre nom et Vous Nous déchargez de toute responsabilité en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse par un tiers de vos éléments d'identification, sauf si cette utilisation procède d'une faute préalable de RJEE.

Vous êtes responsable des ordres et instructions que Vous Nous donnez. Dans les limites de ce qui est prévu par notre Politique de Sélection et d'Exécution des Ordres, RJEE n'est pas responsable des préjudices directs ou indirects que Vous subiriez lorsqu'un ordre ou une instruction n'a pas été reçu ou réalisé. Le fait de Nous transmettre un ordre ne constitue pas la preuve que Nous avons reçu ou accepté cet ordre.

Le Client dégage RJEE de toute responsabilité :

- En cas d'erreur, ambiguïté, inexactitude, élément manquant dans les ordres ou instructions que Vous Nous donnez ;
- En cas de retard de transmission ou indisponibilité d'un système ou d'un service indépendant de notre volonté ; et
- Sans préjudice et en sus des causes susmentionnées, pour toute autre cause indépendante de notre volonté.

En dehors des « Heures de Travail » habituelles, RJEE n'est pas disponible et ne pourra pas respecter ni prendre en compte les ordres et instructions que Vous Nous transmettriez.

S'agissant des ordres et instructions que Vous Nous transmettiez autrement que par téléphone, votre ordre ou instruction ne sera réputé reçu qu'au moment de la confirmation de notre part de l'acceptation de cet ordre ou instruction. La transmission d'un ordre à RJEE ne peut constituer la preuve de son effective réception et acceptation par RJEE. À notre seule discrétion et sans justification de notre part, un ordre reçu par Nous peut ne pas être transmis pour exécution ou ne pas être exécuté. En cas doute, par exemple, si Vous ne recevez pas de confirmation de l'acceptation de l'ordre ou de l'instruction dans un délai raisonnable, Vous devez Nous contacter afin de vérifier la bonne réception.

Les ordres que Nous transmettons pour votre compte et toutes vos instructions y étant relatives doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ainsi, Vous acceptez de transmettre les instruments, documents et paiements relatifs aux transactions effectuées pour votre compte.

À tout moment, sans justification de notre part, Nous pouvons refuser de transmettre un ordre reçu de votre part. Dans ce cas, Nous prendrons les mesures raisonnables afin de Vous en avertir rapidement (sous réserve des restrictions prévues par la réglementation applicable).

Si Nous recevons une instruction ou un ordre par téléphone, Nous pouvons Vous demander de confirmer cette instruction ou cet ordre par écrit. Vous Nous autorisez à suivre vos instructions reçues par téléphone même lorsque votre confirmation écrite fait défaut.

Comptes – rendus

Conformément à la réglementation applicable et à moins que ce compte – rendu ne Vous soit remis par un tiers, Nous Vous transmettrons sans délai, sur un support durable un compte – rendu relatif à chacune des transactions que Vous réalisez par notre intermédiaire. Ce compte – rendu contiendra les informations essentielles portant sur la réalisation de votre ordre. Vous acceptez comme support durable un fax, un email, ou toute autre communication électronique.

Ce compte – rendu constituera la preuve des transactions que Vous aurez effectuées par notre intermédiaire, il Vous sera opposable. Vous devrez Nous notifier par écrit toute contestation relative à ce compte – rendu au plus tard un jour ouvré après son envoi. Une contestation peut Nous être adressée dans un premier temps par téléphone. Vous supporterez le préjudice que pourrait Nous causer votre absence de diligence à faire valoir une contestation.

En cas de contestation, et sans préjuger de sa validité, RJEE pourra à sa seule initiative procéder à la liquidation de la position contestée. Si la contestation se révèle infondée, cette liquidation sera réalisée aux frais et dépens du Client.

Lorsque Nous agissons en qualité d'agent pour Vous, les obligations liées au règlement livraison des titres et des droits qui y sont attachés sont pris en charge par un tiers à RJEE. Nous n'intervenons pas dans les communications et notifications que vous pourriez recevoir de ce tiers. En cas de doute sur une communication ou un compte rendu reçu de ce tiers, vous pouvez solliciter notre assistance pour obtenir les clarifications nécessaires.

Négociation

Conformément à la réglementation applicable, lors de la réception et de la transmission pour exécution des ordres des Clients, Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible (« meilleure exécution ») en tenant compte de divers facteurs de sélection des prestataires en charge de l'exécution des ordres. Nous satisfaisons à cette obligation en transmettant les ordres conformément à notre politique de sélection et d'exécution des ordres, dont une copie est jointe à l'Annexe des présentes Conditions. Vous consentez à ce que RJEE traite vos ordres et instructions conformément à politique de sélection et d'exécution des ordres.

La réception de votre ordre ne préjuge pas de sa transmission ni de son exécution. Elles dépendront des conditions de marché et du respect des dispositions légales, réglementaires et contractuelles applicables ainsi que des politiques en vigueur au niveau de RJEE.

Afin que vos ordres puissent être transmis pour exécution en dehors des Marchés réglementés, les MTF ou OTF et les Internalisateurs Systématiques, Vous devez Nous donner votre consentement exprès préalable.

Nous transmettrons pour exécution tous vos ordres conformément à vos instructions et aux règles applicables aux marchés, lieux de négociation, places boursières et/ou de chambres de compensation. Nous pourrions prendre toutes les mesures requises par ces règles et Nous sommes en droit de prendre toutes les mesures que Nous jugerons appropriées pour les respecter.

Votre ordre peut n'être exécuté que partiellement. Lorsque l'ordre fait l'objet d'une exécution fractionnée, le Client peut demander à être régulièrement informé des conditions de cette exécution.

Lorsque pour un ordre, vos instructions portent notamment sur une limite de cours et lorsque l'ordre ne peut pas être exécuté immédiatement au vu des conditions du marché, nous avons requis votre consentement exprès pour à notre discrétion faire publier cet ordre. Tout ou partie de l'ordre peuvent ne pas être exécutés immédiatement. Vous êtes informé que certains événements (tels que les Opérations sur titres tels que le fractionnement d'actions ou l'émission d'actions gratuites) peuvent obliger le marché et/ou le MFT à annuler dans le carnet les ordres qui n'auraient pas encore été exécutés ou leur reliquat.

Nous pouvons déléguer tout ou partie de la réalisation des services offerts à un tiers. Ainsi, Nous confions l'exécution et le « Settlement » de vos transactions aux tiers (« Prestataires ») que Nous sélectionnons conformément à ce que prévoit la réglementation en vigueur.

Nous pouvons agréger vos ordres avec ceux d'autres Clients et/ou avec les ordres des autres sociétés du Groupe Raymond James. Dans ce cas, Nous répartirons ces ordres conformément à ce que prévoit la réglementation. L'agrégation d'ordres peut avoir pour le client un effet préjudiciable par rapport à l'exécution d'un ordre particulier.

Dans le cas d'ordres globaux, et lorsque les règles applicables l'autorisent, le Client peut demander que l'ordre lui soit répondu à un prix moyen pondéré net de frais. Si Nous ne sommes pas en mesure de faire exécuter votre ordre ou si Nous estimons qu'il n'est pas souhaitable ou approprié de le faire exécuter immédiatement ou en une seule transaction, Nous pouvons l'exécuter au cours d'une période que Nous jugerons appropriée et Vous indiquer le cours moyen d'une série de transactions ainsi exécutées au lieu du cours de chaque sous-transaction.

Reporting des Transactions

Nous pouvons être obligés de reporter au régulateur compétent le détail des transactions que nous avons reçues et transmises pour votre compte ainsi que les éléments permettant votre identification (votre LEI et tout autre élément pertinent). Nous ne pouvons recevoir ni transmettre d'ordre pour votre compte en l'absence de ces éléments d'identification. Il est de votre responsabilité de nous donner ces éléments et de nous informer formellement des modifications éventuelles.

Le Client doit se conformer à toutes ses obligations réglementaires lorsqu'il nous transmet un ordre ou une instruction. Ainsi, le Client prend notamment à sa charge ses obligations de reporting, de transparence, d'affectation de ses ordres et il respecte l'ensemble des restrictions et interdictions applicables.

Vous êtes responsable pour le reporting de vos transactions. Si Nous convenons d'un reporting des transactions pour votre compte, cela doit faire l'objet d'un contrat exprès, écrit et séparé.

Malgré les mesures prises par RJEE pour être en conformité avec la réglementation, RJEE doit se fier aux déclarations du Client relatives aux restrictions applicables aux ventes à découvert. RJEE ne peut être responsable si le Client ne se conforme pas aux restrictions qui lui sont applicables. Les clients sont réputés avoir déclaré lors de la transmission de chaque ordre de vente :

- Ne pas effectuer une vente à découvert interdite ; et
- La vente d'un instrument financier est une vente couverte pour laquelle l'instrument financier concerné peut être livré à la date de transaction.

Trade reporting

Conformément aux règles applicables, les Parties peuvent avoir à publier certaines informations relatives aux transactions. Nous n'entreprenons aucun reporting pour le compte de nos clients.

Importance du respect des délais

Le respect des délais de paiement, de livraison ou de toute autre obligation que Vous pouvez avoir vis-à-vis de Nous dans le cadre des présentes Conditions est essentiel.

Règlement

Sauf convention contraire, Vous êtes responsable du règlement et de la livraison relatifs à toutes les transactions que Nous transmettrons pour votre compte. Vous serez aussi responsable des dépenses et frais qui pourraient survenir suite à votre défaut de Nous fournir les informations et instructions nécessaires au règlement et / ou à la livraison de votre transaction.

Lorsque la réglementation applicable le permet, Nous pourrions effectuer un règlement net avec Vous, en votre nom ou pour votre compte. Notre obligation de régler toute transaction transmise en votre nom est soumise à la condition que Nous recevions ou que nos mandataires reçoivent au plus tard à l'échéance prévue tous les documents, titres ou fonds devant être livrés par vos soins ou en votre nom, y compris les instructions de règlement.

Si à l'échéance prévue pour le règlement et / ou la livraison, Vous ne réglez pas les fonds ou ne livrez pas les titres relatifs aux transactions effectuées par notre intermédiaire, Nous pourrions, en fonction de la situation, liquider les titres concernés ou en acquérir d'autres selon le moyen qui Nous semblera le plus approprié.

Dans pareille situation, Nous n'aurons plus l'obligation de Vous livrer et/ ou de Vous régler. Vous serez responsable des pertes et des frais que Nous supporterons découlant de votre retard et des mesures que Nous devons prendre en conséquence.

Les coordonnées nécessaires au règlement et à la livraison doivent Nous être retournées en utilisant les annexes.

Réserve de propriété

Lorsque suite à votre transaction, Nous Vous livrons des titres ou procédons au règlement conformément à vos instructions, et quand, quelque soit la raison, vos obligations ne sont pas exécutées concomitamment, le transfert de propriété sur ces effets n'aura lieu qu'au moment de l'exécution complète de vos propres obligations.

Actifs/Fonds du Client

Nous n'offrons pas de service de tenue de compte conservation. Nous n'avons pas la qualité de ducroire. Les Services que Nous Vous offrons sont fournis sur la base du principe de livraison contre paiement. À ce titre, RJEE ne recevra ni fonds ni instruments financiers du Client sauf, de manière indirecte en paiement des commissions, taxes et impôts prévus tels qu'ils seront reversés par le tiers en charge de l'exécution des ordres.

Le service que nous vous offrons se dénoue règlement contre livraison. Ainsi, nous ne détenons aucun actif pour Vous ou pour votre compte. Cela étant, vous reconnaissez et acceptez que l'argent reçu dans le cadre des services offerts dans le cadre de ce contrat, n'est pas ségrégué car Nous utilisons l'exemption prévue par les règles de marché en cas de règlement contre livraison

Données de marché

Dans le cadre de son offre de service, RJEE peut Vous communiquer certaines données de marché (« Données »). En acceptant ces Données et en continuant à les accepter, Vous acceptez d'être lié par la présente section.

Vous acceptez de garder les Données confidentielles et de ne les divulguer à aucun tiers y compris partiellement. Vous acceptez de ne pas mentionner notre nom, logo, marque, ni de faire aucune référence au fait que Nous Vous les avons transmises.

Les Données ne doivent être utilisées que dans le cadre des Services que nous vous offrons. Vous ne devez pas les concéder en sous-licence, les reproduire ou les distribuer de quelque manière que ce soit.

Nous restons en tout temps propriétaires de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les Données mises à votre disposition.

Les Données Vous sont transmises à titre informatif et ne peuvent être considérées comme faisant foi ni être substituées à l'exercice de votre jugement.

Les Données ne constituent pas et ne doivent pas être interprétées comme une offre, une demande ou une sollicitation relative à un instrument financier.

Nous ne garantissons pas la transmission, la quantité, la qualité ou l'actualité des Données. Nous n'acceptons pas et déclinons expressément toute responsabilité quelle qu'elle soit en cas de préjudice direct, indirect ou consécutif, qu'il soit prévisible ou non que Vous pourriez subir et ce que Nous ayons été informés ou non de l'utilisation que Vous en ferez.

Recherche en investissement

Pour les clients soumis à la Règlementation, la Recherche que nous pourrions leur fournir fait l'objet d'une convention séparée. Nous pourrions leur offrir occasionnellement certains avantages mineurs et non financiers qui ne tombent pas dans le périmètre de la recherche. Ces clients reconnaissent et acceptent que le paiement de la recherche se fait depuis un compte séparé 'Research Payment Account' qui n'est ni tenu ni contrôlé par Nous mais qui l'est par un tiers en leur nom.

RJEE offre le service de connexe de Recherche en Investissement (« Recherche »). Les supports de Recherche et les informations que Nous pouvons Vous transmettre sont destinés exclusivement à nos Clients et Vous sont fournis à titre indicatif. Nos supports de Recherche ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement sans notre autorisation écrite et préalable.

Nos supports de recherche et les informations que Nous pouvons Vous transmettre sont de nature générale. Ils ne peuvent être assimilés au conseil en investissement ou à une recommandation personnalisée. Il ne s'agit ni d'une sollicitation, ni d'une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers. Vous demeurez responsable de vos décisions d'investissement.

Nous élaborons notre Recherche et les informations que Nous Vous transmettons avec soin. Cependant, Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de ces informations ou quant aux conséquences financières, juridiques, réglementaires ou fiscales de toute transaction que Vous pourriez réaliser sur la base de ces éléments.

Sauf lorsque c'est mentionné dans le document qui Vous est fourni, Nous ne sommes nullement tenus de mettre à jour ou d'actualiser les informations y figurant.

Conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation applicable, Nous avons mis en œuvre un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui pourraient survenir, à l'occasion des services que Nous offrons, entre Nous et nos Clients et/ou entre nos différents Clients.

La synthèse de notre politique prévention et de gestion des conflits d'intérêts est mise à la disposition de nos Clients à l'adresse suivante : www.rjee.com

Nous attirons votre attention sur le fait que lorsque Nous transmettons pour exécution votre ordre, Nous pouvons, ou une société liée ou toute autre personne qui Nous est liée, avoir un intérêt potentiellement conflictuel avec votre intérêt.

Lorsque Nous estimerons que les dispositifs prévus par notre politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ne sont pas suffisants pour gérer un conflit particulier, Nous Vous informerons de la nature de ce conflit afin que Vous puissiez décider de la manière de procéder.

Lorsque Nous ne serons pas en mesure de gérer un conflit d'intérêts de manière efficace, Nous pouvons dans certaines circonstances ne pas être en mesure de Vous fournir le service que Vous Nous demandez. Dans ce cas Nous Vous en informerons sans Vous en divulguer la raison ni Vous communiquer d'informations complémentaires.

Mandataire agissant en qualité de Client

Lorsque Vous réalisez des transactions par notre intermédiaire, Vous agissez en qualité de Client contrepartie aux ordres que Vous Nous avez transmis.

Lorsque Vous agissez en qualité de mandataire d'une autre personne, Vous Nous garanzissez et déclarez avoir reçu de votre Client le pouvoir de transmettre des instructions pour son compte.

À moins que Nous y consentions expressément par écrit dans un document distinct, le fait que Vous Nous fournissiez des informations concernant votre Client, y compris son identité, ne fera pas de lui l'un de nos Clients. Il ne bénéficiera pas des droits d'un Client.

Enregistrement téléphonique et communications

Conformément à la réglementation applicable, Nous enregistrons nos conservations téléphoniques. Vous nous autorisez à utiliser ces enregistrements comme la preuve de vos ordres et instructions et comme élément probant dans tout litige. Nos enregistrements téléphoniques et autres enregistrements sont et demeurent notre propriété exclusive. En cas de demande légitime et dans les limites que prévoit la réglementation, Nous pourrions transmettre des copies et/ou transcriptions de ces enregistrements à l'autorité, cour ou tribunal compétents.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Conformément à la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Nous devons vérifier les éléments d'identification de nos Clients et des bénéficiaires effectifs des transactions effectuées par notre intermédiaire et conserver ces éléments pendant 5 ans à compter de la fin de la relation d'affaire.

À cette fin, Nous effectuons des « dues diligences » et devons obtenir de votre part certains éléments probants. Notre relation d'affaire ne commencera que lorsque Nous aurons obtenus les éléments nécessaires. Vous acceptez de Nous fournir les éléments que Nous Vous demanderons.

Vous Nous confirmez que toutes les informations que Vous fournirez dans ce cadre sont exactes et à jour et Vous engagez à Nous transmettre les mises à jour nécessaires sans que Nous ayons à Vous en faire la demande.

Vous acceptez également que Nous puissions lorsque Nous le pensons nécessaire faire vérifier de manière indépendante les éléments que Vous Nous aurez fourni.

Plus généralement, RJEE se conforme à la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A cette fin, RJEE a mis en place une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, un programme de formation de ses collaborateurs et effectue des contrôles relatifs aux transactions de ses Clients. Dans les limites prévues par la réglementation, lorsque Nous l'estimerons nécessaire, à notre seule discrétion et sans Vous en informer, Nous pourrions notamment procéder à l'échange d'information au sein du Groupe Raymond James, effectuer des contrôles renforcés et/ou effectuer les déclarations nécessaires auprès de TRACFIN ou de toute autre autorité équivalente.

Abus de marché

Conformément à la réglementation applicable en matière de prévention des abus de marchés, RJEE a mis en place une politique, un programme de formation de ses collaborateurs et effectue des contrôles relatifs aux transactions de ses Clients. Dans les limites prévues par la réglementation, lorsque Nous l'estimerons nécessaire, à notre seule discrétion et sans Vous en informer, Nous pourrions effectuer les déclarations nécessaires auprès de l'AMF ou de toute autre autorité équivalente.

Réclamations

RJEE met tout en œuvre pour Vous offrir un service de qualité, si malgré tout Vous avez une réclamation à Nous formuler, Nous Vous invitons à contacter en premier lieu votre interlocuteur habituel auprès de RJEE. Si la réponse qu'il Vous apporte ne Vous satisfait pas (ou si Vous préférez formuler votre réclamation à une autre personne), Nous Vous invitons à contacter notre RCSI.

Vos informations

RJEE se conforme à la Loi informatique et libertés du 6 juillet 1978 (telle que modifiée). Dans le cadre des Services que Nous Vous offrons, nous sommes amenés à collecter, utiliser et conserver des données vous concernant. Conformément aux présentes Conditions et à la réglementation qui s'impose à Nous, Vous acceptez formellement que Nous procédions au traitement des informations, y compris personnelles, que Vous Nous fournirez et/ou que Nous collecterons Vous concernant.

Hormis les cas relatifs à de l'information publique, les informations Vous concernant sont confidentielles et couvertes par le secret professionnel. Elles ne serviront que dans le cadre de la prestation des Services que Nous Vous offrons.

Vous reconnaissez que, conformément aux présentes conditions d'utilisation ou à d'autres figurant ailleurs, nous sommes susceptibles d'utiliser, de stocker, ou encore de traiter des informations vous concernant (ce qui peut inclure des données à caractère personnel, y compris celles appartenant aux catégories particulières de données à caractère personnel telles que définies dans le Règlement général sur la protection des données 2016/679), conformément à nos obligations légales et afin de vous fournir les services dont vous faites la demande en tant que de besoin selon les présentes conditions générales.

Le responsable du traitement de telles données à caractère personnel sera l'entité Raymond James que nous aurons déterminée en tant que de besoin selon la législation applicable en matière de protection des données. Vous êtes en droit de recevoir des informations concernant l'identité du responsable du traitement et le traitement de vos données à caractère personnel. Pour de plus amples informations concernant le responsable du traitement de vos données à caractère personnel en lien avec les services fournis, veuillez consulter notre Politique de confidentialité à l'adresse : <https://www.raymondjames.com/corporations-and-institutions-locations/euro-capital-markets/european-legal-disclosures>

Dans certains cas prévus par la loi, ces informations pourront être divulguées à l'autorité compétente qui en fera la demande légitime. Vous Nous autorisez par ailleurs, à divulguer vos informations à certains tiers lorsque cela est nécessaire à la prestation des Services que Nous Vous offrons. Ces tiers peuvent être notamment une autre entité du groupe Raymond James, un autre prestataire partie au service offert, ou encore nos prestataires de services comme par exemple : notre expert-comptable, notre avocat.

En acceptant les présentes Conditions, Vous consentez à la transmission de vos données en dehors de la France, et en dehors de l'Union Européenne vers certains pays (principalement vers les États-Unis) pouvant offrir un niveau de protection des informations personnelles différent de la France, y compris pour :

- L'ouverture de votre compte de flux ;
- Nous permettre de répondre à une demande judiciaire ou réglementaire légitime ;
- Nous conformer à nos obligations en matière de transparence et de déclaration telles qu'elles sont prévues par la loi et la réglementation qui s'appliquent à Nous ;
- Nous conformer aux dispositifs réglementaires abus de marché, blanchiment d'argent, ...
- Gérer et administrer les relations entre Vous et le Groupe Raymond James ;
- Déléguer une partie de nos activités et processus à des tiers ;
- Communiquer avec une agence de notation et/ou d'information ;
- A votre demande ou avec votre permission.

Pour plus d'information nous vous invitons à consulter le lien suivant : <https://www.raymondjames.com/corporations-and-institutions-locations/euro-capital-markets/european-legal-disclosures>

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 juillet 1978 (telle que modifiée), Vous avez le droit d'accéder aux informations Vous concernant et à en demander la modification. Pour pouvoir exercer votre droit d'accès et de modification, veuillez en faire la demande à votre interlocuteur habituel auprès de RJEE ou à l'adresse suivante :

RJEE
Secrétariat
40 Rue la Boétie
75008, Paris
France

Vous devez Nous informer lorsque les informations que Nous détenons Vous concernant deviennent inexactes ou obsolètes afin que Nous puissions mettre à jour nos dossiers. Pour de plus amples informations sur vos droits concernant vos données à caractère personnel et la manière dont vous pouvez exercer ces droits, nous vous invitons à lire notre politique de confidentialité en consultant le lien suivant : <https://www.raymondjames.com/corporations-and-institutions-locations/euro-capital-markets/european-legal-disclosures>

Pour des raisons juridiques et réglementaires, Nous sommes tenus de conserver les documents Vous concernant relatifs à votre identité pendant cinq ans à compter de la cessation de notre relation, ainsi que les documents relatifs à vos ordres et instructions et les enregistrements téléphoniques s'y rapportant.

Nous pouvons Vous envoyer des informations concernant nos nouveaux produits et services, y compris ceux qui ne sont pas décrits dans les présentes Conditions, lorsque selon Nous ils sont susceptibles de Vous intéresser. Si Vous ne souhaitez pas recevoir ces informations marketing, veuillez en informer votre interlocuteur habituel auprès de Raymond James.

Déclarations et garanties

Vous Nous déclarez et garantisiez que :

- Vous avez tous pouvoirs pour Vous engager conformément aux présentes Conditions, pour recevoir les services que Nous offrons et pour honorer tous vos engagements y étant relatifs ;
- Vous serez responsable vis-à-vis de RJEE de toutes les obligations et responsabilités découlant des transactions effectuées conformément à vos instructions, y compris lorsque ces obligations et responsabilités résultent d'actes ou omissions de tiers que Vous représentez ou de tiers agissants en votre nom ou Vous offrant un service particulier ;
- Vos engagements pris dans les présentes Conditions ou à l'occasion de notre prestation de Services, se conforment à la réglementation en vigueur, à votre objet social, à vos documents constitutifs et aux engagements contractuels des Parties. Les instruments financiers et les paiements échangés ne seront grevés d'aucune sûreté, droit réel ou restriction ;
- Vous Vous conformez à vos autorisation réglementaire et que Vous agissez dans le périmètre de vos agréments ;
- Vous respecterez la réglementation en vigueur y compris celle relative aux ventes à découvert et toutes les obligations de transparence liées aux services que Nous Vous offrons ;
- Vous vous conformer avec tous décret, loi, directive ou réglementation relatifs aux sanctions économiques américaines et/ou européennes, et que Vous ne réaliserez pas de transaction qui Nous mettent, Nous ou nos sociétés liées, en situation de violation desdits décrets, lois, directives ou réglementations ;
- Les informations que Vous Nous avez fournies sont sincères, complètes, précises et non trompeuses. En cas de modification apportée à ces informations, Vous Nous en informerez immédiatement ;
- Vous Nous communiquerez immédiatement les informations et Vous Nous prêterez l'assistance que Nous pourrions Vous demander pour Nous permettre de respecter toutes nos obligations y compris réglementaires liées aux Services que Nous Vous offrons ;
- Pour les transactions effectuées par notre intermédiaire, les actifs que Vous utiliserez pour le règlement et la livraison Vous appartiennent ou à la personne que Vous représentez, en pleine propriété, quitte et libre de tout droit ;
- Vous vous conformez à toute la réglementation applicable en terme de prévention contre la fraude fiscale au sens large et avez mis en place un dispositif adéquat ;

- Vous, ou toute personne Nous transmettant des ordres et instructions pour votre compte n'êtes pas en possession d'informations privilégiées ; et
- Vous avez pris librement et indépendamment de RJEE votre décision de passer une transaction par notre intermédiaire.

Défaut

RJEE Vous considèrera comme faisant défaut notamment lorsque :

- Vous ne procédez pas au règlement ou à la livraison des instruments financiers échangés par notre intermédiaire, Vous ne remplissez pas toute autre obligation prise conformément à ces Conditions, ou lorsqu'une déclaration ou garantie que Vous Nous aurez donnée est fautive ou trompeuse ;
- Vous êtes dans l'incapacité d'acquitter vos engagements à leur échéance, Vous êtes insolvable ou faites faillite, ou lorsque Vous faites l'objet d'une procédure d'insolvabilité, de faillite, de mise sous tutelle, d'administration par un tiers, de liquidation ou de toute autre mesure équivalente de protection des créanciers ou de cessation d'activités, Vous concernant, prise conformément à la réglementation applicable.

En cas de défaut de votre part Vous Nous autorisez à prendre toutes les mesures que Nous jugerons nécessaires, telles que :

- La résiliation immédiate des présentes Conditions, la fin de notre offre de services ;
- L'annulation ou la résiliation de tout ou partie des transactions réalisées par notre intermédiaire ou des engagements y étant relatifs ;
- La vente ou la prise de garantie par tout moyen sur tout ou partie des instruments financiers ou autres actifs que Nous détenons ou contrôlons ou que Nous sommes en droit de recevoir pour votre compte. L'affectation de leur produit au règlement de tout engagement que Vous pouvez avoir à notre égard (y compris tout engagement conditionnel ou potentiel) ;
- La Compensation de tout engagement que Nous pourrions avoir envers Vous, et/ou l'affectation de tout fonds que Nous pourrions détenir pour votre compte au remboursement de tout engagement que Vous pourriez avoir envers Nous (y compris tout engagement conditionnel ou potentiel) ;
- La Liquidation de toute transaction ou position et la conversion en devise aux taux et moments que Nous jugerons opportuns.

Sans préjudice et en plus de tout droit de compensation, droit de vente ou droit similaire que nous pourrions mettre en œuvre sur vos avoirs conformément aux règles applicables, vos avoirs peuvent être grevé d'un privilège en notre faveur lorsque vous avez une dette en notre faveur.

La présente clause continuera de produire ses effets après la résiliation des présentes Conditions.

Responsabilité et indemnisation

Nous ne sommes pas responsables du défaut d'une contrepartie, d'une banque, d'un dépositaire, d'un sous-dépositaire ou autre entité détenant des fonds, instruments financiers ou autres titres en votre nom ou pour votre compte ou avec lesquels ou par l'intermédiaire desquels des transactions sont réalisées en votre nom ou pour votre compte.

Nous ne sommes pas responsables des pertes, telles les pertes de marché, les dommages et intérêts, les charges, les frais d'actions en justice, les frais de réclamations ou de débours de toute sorte ou de toute nature (y compris des frais de justice raisonnables ou autres frais raisonnables) ou y étant liées que Vous subiriez dans le cadre de l'offre de nos Services, sauf si ces pertes découlent directement d'une négligence grave, d'un dol ou d'une fraude de la part de RJEE.

À notre demande Vous Nous indemniserez et Nous dégagerez de toute responsabilité, ainsi que nos administrateurs, dirigeants, partenaires, employés et mandataires, successeurs et cessionnaires respectifs (nos « Représentants ») en cas de frais, taxes, dépenses, dommages, pertes ou responsabilités quels qu'ils soient (« Pertes ») que Nous ou l'un de nos Représentants pourrions subir ou encourir du fait d'une transaction, action ou mesure que Nous prenons en vertu des

présentes Conditions. Sont notamment concernées les Pertes découlant d'un manquement de votre part (ou de la part de l'un de vos administrateurs, dirigeants, partenaires ou employés) à l'une des présentes Conditions et des Pertes que Nous pourrions subir ou encourir du fait des actes ou omissions d'un tiers que Vous représentez ou des tiers Vous fournissant des services ou agissant en votre nom sauf si et uniquement dans la mesure où ces coûts, dépenses, dommages, pertes ou responsabilités sont définitivement jugés par un tribunal comme étant frauduleux ou résultant d'un dol ou d'une négligence grave de notre part ou de la part de l'un de nos Représentants.

Nonobstant ce qui précède, rien dans les présentes Conditions ne saurait exclure ou limiter une obligation que Nous ou l'un de nos Représentants avons à votre égard en vertu des Directives ou de la Règlementation en vigueur et toute responsabilité que Nous ou l'un de nos Représentants pouvons engager en vertu des Directives ou de la législation en vigueur concernant une violation de cette obligation.

Ni Nous ni aucun de nos Représentants ne pouvons être tenus pour responsables d'une perte découlant d'un acte ou d'une omission d'un mandataire ou d'un tiers réalisant des Services en vertu des présentes Conditions, sauf si et uniquement dans la mesure où cette perte est définitivement jugée par un tribunal comme étant frauduleuse ou résultant d'un dol ou d'une négligence grave de notre part ou de la part de l'un de nos Représentants.

En aucun cas Nous ou l'un de nos Représentants ne pouvons être tenus pour responsables d'un manque à gagner, d'une perte de Clientèle, de réputation, d'opportunité d'affaires ou d'épargne anticipée, ou de dommages indirects, consécutifs ou spéciaux, quelle qu'en soit l'origine.

La présente clause continuera de produire ses effets après la résiliation des présentes Conditions.

Résiliation

Vous pouvez résilier les présentes Conditions à tout moment par écrit. Cette résiliation prendra effet à compter de la date à laquelle Nous en accusons réception. Nous pouvons résilier les présentes Conditions par un écrit qui précisera la date à laquelle cette résiliation prendra effet.

La résiliation des présentes Conditions se fait sans préjudice de la réalisation de toute transaction déjà engagée. Pour toute transaction en cours, au moment de la résiliation, le règlement et la livraison devront être effectués.

La résiliation des présentes Conditions se fait sans préjudice des droits cumulés, engagements existants ou stipulation contractuelle destinée à rester applicable au-delà de la résiliation.

Vous devrez Nous payer :

- les commissions dues et autres frais en attente de paiement ;
- les dépenses que Nous aurons engagées pour fournir les Services ou dont Vous Nous êtes redevable conformément aux présentes Conditions ;
- Toute autre dépense supplémentaire que Nous aurons engagée en cas de résiliation et les pertes et frais liés à votre défaut éventuel.

Modification

RJEE peut modifier les présentes Conditions (y compris les Annexes) à tout moment, sans préavis et à son entière discrétion. Ces modifications se feront par la mise à jour de la page internet concernant les Conditions, ou toute autre page Internet que Nous pourrions Vous communiquer, sur notre site Internet qui se trouve actuellement à l'adresse suivante : <https://www.raymondjames.com/corporations-and-institutions-locations/euro-capital-markets/european-legal-disclosures>.

Nous Vous invitons à consulter cette page Internet et les présentes Conditions régulièrement. En cas de modifications importantes des présentes Conditions, Nous mettrons tout en œuvre pour Vous en avertir au préalable par écrit.

Chaque modification sera effective à la date de la mise à jour des présentes Conditions. En continuant à recourir à nos Services, Vous les acceptez.

Cession

Vous n'êtes pas autorisé à céder, transférer, négocier ou créer un intérêt quel qu'il soit sur l'un de vos droits ou obligations découlant des présentes Conditions, que ce soit en totalité ou en partie sans notre accord préalable et écrit. Les présentes Conditions auront force obligatoire pour vos représentants, successeurs ou ayants droit éventuels.

Vous Nous autorisez à céder à tout moment nos droits ou obligations à une autre entité du Groupe Raymond James ou à toute entité pouvant acquérir tout ou une partie de RJEE ou de ses actifs.

Force Majeure

Nous mettons tout en œuvre pour remplir nos obligations avec diligence. Notre responsabilité ne pourra cependant pas être engagée en cas d'inexécution ou d'exécution partielle de nos obligations en raison d'une cause indépendante de notre volonté, comme par exemple en cas de panne des systèmes d'informations et/ou de communication, en cas de défaillance, suspension ou fermeture d'un marché ou encore en cas de modification réglementaire.

Indépendance des clauses

Si une partie ou une section des présentes Conditions devient ou est déclarée illégale, nulle ou inapplicable quelle qu'en soit la raison, cette partie ou section ne fera plus partie des présentes Conditions et sera réputée comme étant supprimée de celles-ci.

La validité et le caractère applicable des autres dispositions des présentes Conditions ne seront pas affectés, Si cette suppression affecte ou modifie substantiellement les dispositions des présentes Conditions, Nous Nous réservons le droit de modifier les Conditions de la manière qui Nous semblera la plus adéquate au vu des circonstances.

Non-renonciation

Tout retard ou défaut de RJEE dans l'exercice d'un droit découlant des présentes Conditions ne constituera pas une renonciation à ce droit. L'exercice unique ou partiel d'un droit découlant des présentes Conditions n'empêchera pas l'exercice ultérieur de ce droit ou de tout autre droit découlant des présentes Conditions.

Notifications

Les notifications entre les Parties se font par écrit et peuvent être remises en main propre, adressées par courrier recommandé ou par courrier électronique.

Les notifications adressée à RJEE peuvent être adressée et expédiée à l'adresse suivante (ou à toute autre adresse postale et/ou électronique que Nous pourrions Vous communiquer).

RJEE
Responsable de la Conformité
40 Rue la Boétie
75008, Paris
France

Droits de Tiers

Les présentes Conditions s'appliquent uniquement à RJEE et à ses Clients. Les tiers ne peuvent faire appliquer les présentes Conditions ni s'en prévaloir.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de différend susceptible de s'élever entre les Parties à propos de la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales, les parties conviennent de régler le différend à l'amiable. En cas d'échec, les parties s'en remettront aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris à qui elles font attribution expresse de compétence, y compris en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

Annexe 1

Politique de sélection et d'exécution des ordres

Préambule

La présente Politique Vous est remise par Raymond James Euro Equities « RJEE » dans le cadre de son offre du service de Réception – Transmission d'Ordres « RTO ». Vous devez la lire conjointement avec les Conditions Générales de RJEE. Cette politique précise les conditions dans lesquelles RJEE reçoit et transmet les ordres des Clients pour leur exécution et décrit les mesures prises par RJEE pour obtenir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat.

Les termes utilisés ici ont la même portée et le même sens que dans les Conditions Générales.

Politique

RJEE établi et met en œuvre une Politique visant à prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible lors de la Réception – Transmission d'Ordres pour le compte de ses Clients. Cette Politique est établie dans le cadre de la Directive européenne UE/2014/65 sur les Marchés d'Instruments Financiers dite « Marchés d'Instruments Financiers 2 ».

Ces mesures raisonnables comprennent notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une «Politique de Meilleure Sélection» des intermédiaires ou négociateurs utilisés par RJEE.

Les obligations de RJEE au titre de la Politique sont des obligations de moyens.

Champs d'application

La présente Politique s'applique aux ordres, d'achat ou de vente, portant sur les instruments financiers Européens ou non Européens, reçus et transmis par RJEE, pour le compte de ses Clients professionnels. Nous n'acceptons pas les clients non professionnels ni les clients professionnels sur option.

Transmission pour exécution des ordres reçus des Clients

Les ordres reçus des Clients sont transmis pour exécution à des prestataires tiers appartenant ou n'appartenant pas au Groupe Raymond James.

Les ordres et instructions des Clients sont reçus par téléphone, par Bloomberg, par un Order Management System (« OMS ») ou tout autre moyen accepté par RJEE. Pour leur exécution, RJEE transmet vos ordres et instructions au prestataire sélectionné selon leur ordre d'arrivée, avec célérité, à moins que la nature de l'ordre, des instructions ou des conditions prévalant sur le marché ne rendent ceci impossible, ou que les intérêts du Client n'exigent de procéder autrement.

Pour transmettre les ordres reçus, RJEE met en œuvre les moyens raisonnables pour sélectionner le prestataire qui fournira le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres de ses Clients en tenant compte le cas échéant des instructions spécifique du client. Lors de la sélection du prestataire en charge de l'exécution des ordres de ses clients, RJEE, afin de s'assurer que le meilleur résultat possible est obtenu va mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Revue en temps réel de la qualité de l'exécution au niveau de son Front Office ; et
- Revue à postériori de la qualité de l'exécution.

Pour les valeurs non Européennes, Nous transmettons habituellement les ordres pour exécution au Groupe Raymond James aux États-Unis.

Pour les valeurs Européennes (y compris la Suisse) Nous transmettons habituellement les ordres pour exécution à la Société Générale qui est une entité régulée en France et en Grande Bretagne. Le cas échéant d'autres prestataire peuvent être sélectionnés en pareille circonstance la liste de ces prestataire sera mise à disposition sur le site : www.rjee.com .

Conformément à ce que prévoit la Réglementation, La liste des cinq premiers prestataires sélectionnés pour l'exécution des ordres des clients en termes de volumes sera mise à disposition sur notre site www.rjee.com , RJEE peut Vous fournir sur demande tout autre rapport d'exécution relatif aux ordres reçus et transmis pour votre compte.

Lors de la sélection des prestataires en charge de l'exécution des ordres de nos clients nous nous assurerons que ceux-ci pourrons exécuter leurs ordres, en direct ou par l'intermédiaire d'un tiers, au moins sur un des lieux suivants :

- Les marchés règlementés ;
- Les plateformes multilatérales de négociation (« MTF » et « OTF ») ;
- Les internalisateurs systématiques ;
- Le compte propre de l'intermédiaire sélectionné pour l'exécution des ordres ;
- Toute source de liquidité interne ;
- Les tiers agissant comme animateur de marché ; et
- Tout autre contrepartie établie dans ou en dehors de l'Espace Economique Européen.

Dans le cadre de cette politique, lorsque Vous l'y avez expressément autorisé, RJEE peut transmettre vos ordres pour leur exécution en dehors des Marchés réglementés, les MTF ou OTF et les Internalisateurs Systématiques.

Les prestataires sont sélectionnés en tenant compte des facteurs qu'ils mettent en œuvre pour obtenir la Meilleure Exécution tels que :

- Le prix ;
- Le coût et la vitesse d'exécution ;
- Les caractéristiques relatives à la transaction et à l'instrument financier objet de l'ordre ;
- La probabilité d'exécution et de règlement ;
- La taille de l'ordre ;
- La nature de l'ordre ;
- La possibilité d'amélioration du prix ; et
- Tout autre élément pris en considération et jugé pertinent.

La détermination de l'importance de ces facteurs tenant compte des critères tels que :

- La classification du Client ;
- Les caractéristiques de l'ordre ;
- Les caractéristiques de l'instrument financier objet de l'ordre ; et
- Les caractéristiques du lieu d'exécution sur lesquels l'ordre peut être réalisé.

L'importance relative de chacun de ces critères peut différer pour chaque ordre.

Bien que le prix d'exécution soit normalement considéré comme étant le facteur principal pour l'obtention du meilleur résultat possible pour le Client, les conditions de marché pour un instrument financier au vu de l'ordre du client peuvent conduire le prestataire en charge de l'exécution de cet ordre à prendre en compte les facteurs décrit ci-après.

Dans certains cas exceptionnels, lorsque les volumes et ou la volatilité le justifient, l'utilisation d'un « Smart Order Router » peut être suspendue au profit d'une transmission manuelle des ordres. Ces cas peuvent conduire à des délais supplémentaires. En pareille circonstance, les Clients sont avertis que :

- Un ordre peut être exécuté à un prix très différents du meilleur cours offert ou demandé ou du dernier cours traité ; et
- Les prix de fixing peuvent être très différents d'un point à l'autre.

Instructions des Clients

Lorsque le Client donne une instruction spécifique pour la transmission de tout ou partie d'un ordre, ou un aspect particulier de celui-ci, cette instruction sera transmise et l'exécution sera réalisée conformément à l'instruction du Client. Le choix d'un marché ou d'un lieu d'exécution par le Client est considéré comme une instruction spécifique.

Cette instruction prévaut sur les dispositions de la présente Politique qui ne sera pas applicable en ce qui concerne les éléments couverts par cette instruction.

En suivant les instructions du Client, RJEE sera réputé avoir pris toutes les mesures raisonnables pour assurer au Client le meilleur résultat possible concernant son ordre.

En se conformant à cette instruction, le prestataire en charge de l'exécution de l'ordre peut ne pas obtenir le meilleur résultat qui aurait été obtenu en application de sa politique d'exécution des ordres.

Investir dans les instruments financiers comporte des risques de perte de l'entièreté du capital investit. Vous demeurez responsable de vos propres décisions d'investissement et RJEE ne sera pas responsable des pertes qui pourraient résulter de vos décisions.

Lieux d'exécution

Les ordres reçus et transmis par RJEE peuvent être exécutés par le prestataire sélectionné sur un ou plusieurs lieux d'exécution, tels que :

- Les marchés règlementés ;
- Les plateformes multilatérales de négociation (« MTF ») ;
- Les internalisateurs systématiques ;
- Le compte propre de l'intermédiaire sélectionné pour l'exécution des ordres ;
- Les tiers agissant comme animateur de marché ; et
- Tout autre contrepartie établie dans ou en dehors de l'Espace Economique Européen.

La liste des lieux d'exécution utilisés le plus communément par les prestataires sélectionnés par RJEE est disponible sur le site www.rjee.com

Cette liste n'est pas limitative mais représente la liste des lieux le plus souvent utilisés par les prestataires sélectionnés pour l'exécution des ordres lorsque ceux-ci se conforment à leur obligation de meilleure exécution.

Respect des dispositions relatives aux ventes à découvert

RJEE se fonde sur les déclarations effectuées par ses clients en matière de respect des restrictions et interdictions relatives aux ventes à découvert. Ainsi les ordres de vente reçus et transmis pour Vous doivent se conformer aux interdictions et restrictions éventuelles.

Surveillance et révision de la politique

RJEE effectue une surveillance régulière afin déceler les éventuelles lacunes des dispositions en matière de sélection des prestataires et d'exécution des ordres et d'y remédie le cas échéant.

Les modalités de cette politique sont revues régulièrement et au moins une fois par an.

Raymond James Euro Equities se réserve le droit de modifier et de mettre à jour sa politique.

Ces modifications seront portées à la connaissance des Clients par la mise à jour de la présente politique sur le site Internet : www.rjee.com

Consentement du Client

La présente Politique est considérée comme acceptée par le Client qui transmet un ordre à Raymond James Euro Equities après l'avoir reçue. La présente politique est fournie aux Clients lors de l'entrée en relation sous format papier ou électronique.

Les mises à jour sont disponibles sur notre site Internet. Nous Vous invitons à le consulter régulièrement.

Annexe 2

Avertissement sur les risques

Préambule :

Nous n'acceptons pas les clients non professionnels ni les clients professionnels sur option. Notre offre de service se limite à la Réception Transmission d'Ordres sur valeurs mobilières cotées. La présente mise garde ne saurait être exhaustive, investir comporte des risques.

Nous n'offrons pas les services de Conseil en Investissement ou de Gestion. Au moment de prendre votre décision d'investissement, Vous devez appréhender tous les risques y étant relatifs. Ainsi, Conformément à ce que prévoit la Réglementation, **RJEE n'évalue pas l'adéquation** des Services prestés.

En votre qualité de Client Professionnel, Vous reconnaissez avoir l'expérience et les connaissances nécessaires relatives aux instruments financiers et à leur mode d'intermédiation pour effectuer les transactions que Vous Nous confier et pour appréhender les risques inhérents aux instruments financiers et aux Services que Nous Vous offrons. Ainsi, Conformément à ce que prévoit la Réglementation RJEE n'évalue pas le caractère approprié des services offerts.

Nous ne donnons aucune garantie quant à l'exécution ou la rentabilité d'une transaction ou d'un investissement que Vous réaliserez par notre intermédiaire.

Mise en garde :

Transmettre un ordre sur une valeur mobilière vous engage à un règlement et/ou une livraison. Investir sur une valeur mobilière vous expose au risque de la perte de la totalité du capital investi. Les performances passées d'un investissement ne permettent pas d'anticiper ses performances futures. Vous ne devez pas Nous transmettre d'ordre avant d'avoir vérifié auprès du professionnel compétent que l'investissement que Vous envisagez correspond à vos objectifs et à votre capacité et votre connaissance.

Risque pays :

Il existe un risque spécifique à chaque juridiction. Ces risques peuvent être liés à la prise de mesures par la communauté internationale (par exemple : sanctions économiques) et/ou être liés à la prise de mesures au niveau domestique (par exemple : une politique de change restrictive).

Risque de liquidité :

Les valeurs mobilières cotées sont exposées à un risque de liquidité lié à l'offre et la demande ainsi qu'à d'autres facteurs tels qu'une interruption de la cotation. Ainsi dans certains cas il pourra être difficile voire impossible de liquider ou de constituer une position.

Risque de change :

La devise de valorisation d'un investissement peut elle-même être soumise à des fluctuations liées à l'offre et à la demande, à la conjoncture économique et politique.

Risque lié aux taux d'intérêts :

Les taux sont sujets à des variations à la hausse et à la baisse et peuvent impacter négativement le cours d'une valeur mobilière.



Annexe 3

Conflits d'intérêts

Une synthèse de notre politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur notre site : www.rjee.com

Annexe 4

Désignation des parties. & Informations générales

Au sens des présentes conditions, le Client est :

Dénomination sociale : XXXX

Adresse : YYY

Le Prestataire de Services d'Investissements est :

Raymond James Euro Equities

40, rue la Boétie
75008 Paris

Site internet :	www.rjee.com
Numéro de TVA intracommunautaire :	FR32439196445
GIIN :	SGR3BK.00005.ME.250
LEI :	969500WM8LJ7ZN7I9K64

Contacts utiles :

Middle Office Actions Européennes :	+33 1 45 64 06 63 ou +33 1 45 64 06 62
Middle Office Actions non Européennes :	+33 1 45 64 05 26 ou +33 1 45 64 05 56
RCSI :	+33 1 45 64 05 71
Télécopie :	+33 1 45 64 05 57
Toutes nos adresses courriel sont au format :	prénom.nom@raymondjames.com



Le Prestataire de Services d'Investissement

Raymond James Euro Equities
40, rue la Boétie
75008 Paris

Site internet : www.rjee.com
Numéro de TVA intracommunautaire : FR32439196445
GIIN : SGR3BK.00005.ME.250
LEI : 969500WM8LJ7ZN7I9K64

Contacts utiles :

Middle Office Actions Européennes : +33 1 45 64 06 63 ou +33 1 45 64 06 62
Middle Office Actions non Européennes : +33 1 45 64 05 26 ou +33 1 45 64 05 56
RCSI : +33 1 45 64 05 71
Télécopie : +33 1 45 64 05 57
Toutes nos adresses courriel sont au format : prénom.nom@raymondjames.com

Le Client Éléments d'identification

Dénomination sociale :
Numéro SIREN ou équivalent :
Numéro TVA intra-communautaire (obligatoire pour les non-résidents) :
Adresse légale :
.....
.....
.....
Numéro SWIFT/BIC :
Autres identifiants le cas échéant GIIN :
LEI :
Autorité de tutelle / Régulateur :
Montant des actifs sous gestion (AUM) :

Documents à fournir par le Client :

- Un extrait du registre de commerce (Kbis ou équivalent) de moins de 3 mois ;
- Le cas échéant, la preuve de votre régulation par une autorité de tutelle ;
- Le cas échéant la preuve de l'admission à la négociation sur un marché réglementé de vos titres de capital ;
- Votre dernier rapport annuel ;
- La liste de vos signatures autorisées ;
- Un formulaire W8 à jour ;
- Pour les clients qui ne sont pas une société cotée les documents nécessaires pour l'identification de tout bénéficiaire effectif détenant au-delà de 25% du capital du client ; et
- Tout autre document qui pourra vous être demandé par RJEE.

L'ensemble de ces documents est à adresser à :

Raymond James Euro Equities
À l'attention du Middle Office
40, rue la Boétie
75008 Paris
France

En fonction de la première analyse des documents fournis par le Client et du service offert, RJEE pourra demander des documents complémentaires.

Personnes autorisées à représenter le Client

Prénom - Nom	Fonction	Téléphone – Fax – Email	Signature

Personnes habilitées à donner des instructions pour le compte du Client (donneurs d'ordre)

Prénom - Nom	Fonction	Téléphone – Fax – Emai	Signature

Renseignements sur le Conservateur d'Instruments financiers et espèces

	Conservateur 1	Conservateur 2	Conservateur 3
Dénomination sociale :			
Adresse :			
Pays :			
Nom de la personne à contacter :			
Téléphone :			
Fax :			
Ordres à confirmer au Conservateur :	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Détail opération :	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Type de règlement :	SBI N° d'adhérent : SLAB N° d'adhérent : CEDEL N° d'adhérent : EUROCLEAR N° d'adhérent : Domestique N° d'adhérent :	SBI N° d'adhérent : SLAB N° d'adhérent : CEDEL N° d'adhérent : EUROCLEAR N° d'adhérent : Domestique N° d'adhérent :	SBI N° d'adhérent : SLAB N° d'adhérent : CEDEL N° d'adhérent : EUROCLEAR N° d'adhérent : Domestique N° d'adhérent :
Références à indiquer à votre Conservateur titres / espèces (facultatif) :			

Pour les actions françaises, les ordres reçus des clients peuvent être transmis pour exécution à la Société Générale négociateur adhérent SBI 4403 et SLAB 528 (PAREL)



Annexe 5

Lieux d'exécution des ordres, choix du Client

(Document à Nous retourner avec votre choix par Courrier, email ou Fax)

En application de la Règlementation, Nous Vous demandons de Nous donner votre consentement préalable et exprès pour la transmission de vos ordres en vue de leur exécution en dehors des Marchés réglementés, les MTF ou OTF et les Internalisateurs Systématiques.

Nom du Client : XXXX

Consentement pour l'exécution des ordres en dehors des Marchés réglementés, les MTF ou OTF et les Internalisateurs Systématiques.

Nous consentons expressément à ce que Raymond James Euro Equities transmette pour exécution nos ordres en dehors des Marchés réglementés, les MTF ou OTF et les Internalisateurs Systématiques.

OUI

NON

Nom :

Titre :

Date :

Signature :

Annexe 6

Dispositions particulières au sondage de marché

Dans le cadre d'une opération de placement effectuée par un tiers agréé en France pour ce service, Nous pouvons Vous solliciter afin d'effectuer auprès de vous un sondage de marché. Pour ce service, nous sommes rémunérés d'une commission pouvant représenter jusqu'à quatre pour cent des encours souscrits, directement par le prestataire en charge du placement.

A l'occasion de ce sondage, nous vous transmettrons une information privilégiée au sens du règlement général de l'AMF et nous inscrirons votre établissement notre liste d'initié temporaire pendant tout le temps que durera l'opération.

Nous vous invitons à notifier votre chargé de compte habituel si vous ne désirez pas être sondé.

Il est précisé que toutes les démarches vis-à-vis des autorités de tutelle ainsi que la documentation réglementaire et toutes les communications relatives à cette opération que Nous Vous transmettrons sont prises en charge par le prestataire agréé responsable du placement.